

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 6 JUILLET 2026 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE DOUGLAS MORRISON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur Douglas Morrison, maire
Monsieur David Paterson, conseiller au siège numéro 1
Madame Geneviève Labonté, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Nicolas Moore, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

La persévérance et l'engagement dans la poursuite des études sont des valeurs encouragées et reconnues par la municipalité et que deux élèves résidents de la municipalité (Olivier Gosselin-Poyet et Jacob Wilkins) ont récemment complété avec succès leur diplôme d'études secondaires.

Leur détermination et leurs efforts soutenus constituent un exemple inspirant pour l'ensemble de la municipalité et le conseil municipal tient à souligner leur réussite et à les encourager à persévérer dans leurs études.

Avant l'ouverture de la présente séance, le maire accueille et félicite les deux diplômés pour l'obtention de leur diplôme en offrant à chacun une bourse de 250 \$ en reconnaissance de leur persévérance et de leur réussite scolaire. Le maire leur remet un certificat et les bourses seront remises par dépôt direct à la suite de la présente séance.

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, Douglas Morrison, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Audrey Morneau régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 - Adoption
3. Période de questions

Urbanisme

4. Certificat de conformité - Règlement numéro 2026-04
5. Certificat de conformité - Règlement numéro 2026-05
6. Adoption du règlement 2026-06 afin de modifier les limites de la zone Cid-1 sur les lots 3 511 208, 6 695 881 et 6 695 882

Administration

7. Correspondances
8. Dépôt du formulaire d'utilisation de l'eau potable

9. Résolution du Canton de Cleveland - numéro 2026-06-09 – Avis d'intention de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-08, un règlement abrogeant le règlement sur la gestion contractuelle no. 2024-05
11. Adoption du règlement numéro 2026-07 relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
12. Décision sur la transaction et quittance mutuelle dans le cadre du litige du dossier #450-17-008601-222
13. Entente avec la Municipalité de Maricourt - redevance des gravières/sablières
14. Protocole d'entente – Village de Kingsbury – Demande de prêt de la salle communautaire en situation de sécurité civile
15. Offre de service - Fourniture de service professionnel en cybersécurité
16. Offre de service – Remplacement de routeur et configuration du WIFI
17. Soumissions - Achat et installation de fenêtre pour le bâtiment du marché public
18. Politique du gestionnaire
19. ADMQ – Colloque de zone
20. Demande de soutien financier - projet structurant de l'Expo Richmond Fair
21. Demande de la Municipalité - soutien financier aux activités culturelles organisées dans le cadre des Journées de la culture – Rencontres Hydro-Québec 2026
22. Publicité - (Journal Actualités-L'Étincelle)

Voirie

23. Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de réfection sur le chemin Burrill – Phase II

Hygiène du milieu

24. Projet pilote – Dépôt de gros rebuts gratuit à l'Écocentre régional

Factures

25. Factures

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2026-07-06, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2026-07-06, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2026;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Nicolas Moore, d'adopter le procès-verbal du 1^{er} juin 2026.

Période de questions : 2026-07-06, 3 Le maire invite les personnes présentes à poser des questions. Les citoyens présents profitent de cette période pour poser des questions concernant des sujets qui les préoccupent.

Certificat de conformité - Règlement numéro 2026-04 visant à modifier le plan d'urbanisme no. 2008-01 et ses amendements afin d'agrandir l'affectation du sol « Résidentielle-commerciale » à même une partie de l'affectation du sol « agro-forestière dynamique », sur une partie des lots 5 426 215 et 5 426 216 : 2026-07-06 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2026-04, visant à modifier le plan d'urbanisme no. 2008-01 et ses amendements afin d'agrandir

l'affectation du sol « Résidentielle-commercial » à même une partie de l'affectation du sol « agro-forestière dynamique », sur une partie des lots 5 426 215 et 5 426 216, émis par la MRC du Val-Saint-François, a été reçu le 15 juin 2026.

Certificat de conformité - Règlement numéro 2026-04 visant à modifier le règlement de zonage no. 2008-02 et ses amendements afin d'agrandir la zone RC-5 à même une partie de la zone AFD-3, sur une partie des lots 5 426 215 et 5 426 216 : 2026-07-06 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement 2026-04, visant à modifier le règlement de zonage no. 2008-02 et ses amendements afin d'agrandir la zone RC-5 à même une partie de la zone AFD-3, sur une partie des lots 5 426 215 et 5 426 216, émis par la MRC du Val-Saint-François, a été reçu le 15 juin 2026.

Adoption du règlement numéro 2026-06 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements: 2026-07-06, 4 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et qu'il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 18 juin 2026;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté et résolu unanimement :

Que soit adopté le règlement numéro 2026-06, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Correspondances : 2026-07-06 La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 juin au 6 juillet 2026, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable: 2026-07-06 Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

Résolution du Canton de Cleveland – numéro 2026-06-09 – Avis d'intention de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture : 2026-07-06 Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2026-06-09 du Canton de Cleveland concernant leur avis d'intention de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-08, un règlement abrogeant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2024-05: 2026-07-06, 5 Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Geneviève Labonté, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2026-08 portant sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2026-08 portant sur la gestion contractuelle est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Règlement numéro 2026-07, relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède

500 000 \$: 2026-07-06, 6 **Attendu que** conformément à l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, une municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu à cet article, et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jeff Garrett lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

Attendu qu'un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller David Paterson et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2026-07, relatif au taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ soit et est adopté par le conseil.

Décision sur la transaction et quittance mutuelle dans le cadre du litige portant le numéro 450-17-00861-222 : 2026-07-06, 7 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une poursuite judiciaire dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 450-17-008601-222 le 20 décembre 2022;

Considérant que la Municipalité a accepté de participer le 16 juin 2026 à une conférence de règlement à l'amiable afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive à leur litige;

Considérant que lors de la tenue de la conférence de règlement à l'amiable, les parties ont convenu de régler leur différend à l'amiable, afin d'éviter toute procédure judiciaire et la tenue d'un éventuel procès et de clore le dossier dans l'intérêt mutuel des parties, et ce, sans admission aucune ni reconnaissance quelconque;

Considérant que le conseil juge que la transaction et quittance mutuelle proposée est juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Municipalité;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Nicolas Moore et résolu et adopté à l'unanimité :

Que la Municipalité approuve la transaction et quittance mutuelle intervenue dans le cadre du litige portant le numéro 450-17-00861-222, lors de la conférence de règlement à l'amiable tenue le 16 juin 2026, selon les termes et conditions convenues;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Cindy Jones, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite transaction et quittance et tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Entente avec la Municipalité de Maricourt – redevances des gravières/sablières : 2026-07-06, 8 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a demandé un projet d'entente à la Municipalité de Maricourt quant aux redevances des gravières/sablières effectives à compter du 1^{er} janvier 2026;

Considérant que le conseil a pris connaissance du projet d'entente proposé par la Municipalité de Maricourt;

En conséquence, il est proposé par le conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le projet d'entente proposé par la Municipalité de

Maricourt relative aux redevances perçues des exploitations de carrières situées sur le territoire de Maricourt; d'autoriser le Maire, Monsieur Douglas Morrison, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Cindy Jones, à signer ladite entente entre la Municipalité du Canton de Melbourne et la Municipalité de Maricourt concernant les redevances des gravières/sablières, laquelle entente est effective à compter du 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2028.

Protocole d'entente – Village de Kingsbury – Demande de prêt de la salle communautaire en situation de sécurité civile : 2026-07-06, 9 **Attendu que** la Municipalité du Village de Kingsbury a soumis une demande visant à conclure une entente afin de permettre l'utilisation de la salle communautaire du Canton de Melbourne en cas de sinistre majeur ou de situation d'urgence, conformément à la Loi sur la sécurité civile;

Attendu que le protocole d'entente présenté précise les dispositions relatives à la mise à disposition des locaux, aux engagements respectifs des municipalités, aux modalités de notification, aux responsabilités financières, à l'assurance, à la durée et aux modalités de résiliation de l'entente;

Attendu que ce partenariat vise à assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens, répondant ainsi aux principes de sécurité civile;

Attendu que le Conseil municipal du Canton de Melbourne a dûment pris connaissance du projet d'entente et en accepte les termes tels que présentés;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu :

Que le Conseil du Canton de Melbourne accepte la demande de la Municipalité du Village de Kingsbury concernant la conclusion d'une entente pour le prêt de la salle communautaire en cas de sinistre majeur ou d'urgence; que le Conseil approuve le protocole d'entente intitulé « Entente sécurité civile - Kingsbury-Melbourne 2026 »;

Que ladite entente entre en vigueur lors de la signature des parties et qu'elle pourra être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties sur transmission d'un avis écrit de 180 jours;

Que le maire, monsieur Douglas Morrison, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Jones, soient autorisés à signer, pour et au nom du Canton de Melbourne, ladite entente.

Offre de service – Fourniture de service professionnel en cybersécurité : 2026-07-06 Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

Offre de service – Remplacement de routeur et configuration du WIFI : 2026-07-06 Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

Soumissions – achat et installation de fenêtre pour le bâtiment du marché public : 2026-07-06, 10 La municipalité a demandé et a reçu deux soumissions pour le remplacement des fenêtres du bâtiment du marché public.

Sur proposition du conseiller Nicolas Moore, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *ESP Rénovation Inc.*, et ce, selon les termes de l'offre en date du 2 avril et 30 juin relative au remplacement des fenêtres du bâtiment du marché public; que ce montant, non prévu dans le budget 2026, sera puisé dans le surplus non affecté.

Politique du gestionnaire : 2026-07-06, 11 Sur proposition du conseiller David Paterson, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil renouvelle « La Politique du

gestionnaire » tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique.

ADMQ – Colloque de zone : 2026-07-06, 12 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Geneviève Labonté, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une dépense de 149,47 \$ (incluant les taxes) pour des frais d'inscription au Colloque régional de la directrice générale à Sainte-Edwidge-de-Clifton, le 10 septembre 2026.

Demande de soutien financier – projet structurant de l'Expo Richmond Fair : 2026-07-06 Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Demande de la Municipalité – soutien financier aux activités culturelles organisées dans le cadre des « Journées de la culture – Rencontre Hydro-Québec 2026 » : 2026-07-06, 13 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François a renouvelé l'entente avec Hydro-Québec afin de soutenir la tenue d'activités dans le cadre des Journées de la culture 2026 – Rencontres Hydro-Québec;

Attendu que cette entente permet d'offrir un soutien financier aux municipalités de moins de 3 000 habitants qui organisent des activités culturelles durant ces journées;

Attendu que la Municipalité souhaite encourager la participation citoyenne et la promotion de la culture locale par l'organisation d'une activité culturelle inscrite à la programmation des Journées de la culture 2026;

Attendu que la Municipalité doit transmettre à la MRC sa demande d'aide financière ainsi que les détails de la programmation de l'activité culturelle prévue;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité que la municipalité confirme sa participation aux Journées de la culture 2026 – Rencontres Hydro-Québec et s'engage à organiser l'activité intitulée « Initiation à l'interprétation dans la discipline du théâtre »; que l'activité culturelle se tiendra le dimanche 27 septembre 2026, de 11 h à 17 h; que le coût estimé du projet est de 3 730 \$ et que la municipalité demande une aide financière de 2 950 \$ pour la réalisation du projet; que la municipalité prévoit un budget d'environ 1 000 \$ pour compléter le financement du projet; que le maire et la direction générale soient autorisés à signer, dans les délais prescrits, la demande d'aide financière accompagnée de tous les renseignements requis sur la programmation.

Publicité (Journal Actualités-l'Étincelle) : 2026-07-06 Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de réfection sur une partie du chemin Burrill : 2026-07-06, 14 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection sur une partie du chemin Burrill;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat du projet de réfection sur le chemin Burrill à l'entreprise *Excavation Gagnon et Frères inc.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 2 pour les travaux exécutés en date du 11 juin 2026;

Considérant la recommandation de la firme d'ingénierie *EXP.*;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité d'accepter le décompte progressif no. 2, selon la recommandation de la firme d'ingénierie *EXP.*, au montant de 7 200,61 \$ (incluant les taxes) d'Excavation Gagnon et Frères Inc. suite à l'exécution des travaux de réfection sur une partie du chemin Burrill; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Projet pilote – dépôt de gros rebuts gratuit à l'Écocentre régional : 2026-07-06, 15 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François a mis en place un projet pilote de dépôt gratuit de gros rebuts à l'Écocentre régional du Val-Saint-François pour les résidents du Canton de Melbourne;

Attendu que ce projet pilote vise à faciliter l'accès des citoyens à un service encadré de disposition de gros rebuts et de certaines matières non valorisables;

Attendu que la Municipalité souhaite participer à ce projet pilote afin d'offrir à ses résidents un service gratuit de dépôt de gros rebuts;

Attendu que la participation de la municipalité au projet pilote s'appliquera pour les périodes du 2 au 5 septembre et du 18 au 21 novembre;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'assumer les coûts liés à 2 m³ de matières non-valorisables et à 2 meubles rembourrés et/ou matelas pour chaque adresse, et ce, pour les deux périodes visées;

Attendu qu'un montant maximal de 3 000 \$, non prévu au budget, devra être puisé à même le surplus non affecté afin de financer cette participation;

Attendu que cette initiative s'inscrit dans une volonté municipale de favoriser une gestion responsable des matières résiduelles et de soutenir les résidents dans l'élimination adéquate de leurs gros rebuts;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Nicolas Moore, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne participe au projet pilote de dépôt gratuit de gros rebuts offert à l'Écocentre régional du Val-Saint-François;

Que ce service soit accessible aux résidents du Canton de Melbourne pour les périodes du 2 au 5 septembre et du 18 au 21 novembre;

Que la municipalité accepte d'assumer les coûts liés à 2 m³ de matières non-valorisables et à 2 meubles rembourrés et/ou matelas pour chaque adresse, et ce, pour les deux périodes visées;

Que la municipalité autorise un montant maximal de 3 000 \$, non prévu au budget, à même le surplus non affecté afin de couvrir les coûts associés à sa participation au projet pilote.

Factures à payer et paiements émis : 2026-07-06, 16 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 281 797,75 \$) et des chèques émis (montant : 54 968,45 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller David Paterson que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia : 2026-07-06 La conseillère, Audrey Morneau, mention que la prochaine activité de « Jasettes agricoles du Val – Soirée réseautage »

se tiendra le jeudi 9 juillet, de 19 h à 21 h, à l'Ardoise Coopérative Brassicole.

Levée de la séance : 2026-07-06, 17 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Geneviève Labonté que la séance soit levée à 20 h 40. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 août 2026.

Douglas Morrison
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Douglas Morrison, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 7^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six.

Douglas Morrison
Maire